



Lors de l'assemblée générale de Libre Horizon, le 26 août dernier, les adhérents ont largement approuvé la position de Libre Horizon, confortés par les **récentes attributions de parc offshore en Allemagne à plus de 50 km des côtes et sans subvention** (7). Le prix de l'électricité y ressortant **inférieur à 50 EUR le MWh**, il faut s'interroger sur le besoin de **subventionner massivement en France** (1,1 milliards d'Euros par an) des parcs éoliens en mer à 10 km des côtes, pour un prix de l'électricité résultant de **226 EUR le MWh** (8).

Les prix de l'éolien en mer ayant fondu les 5 dernières années, et la filière française ayant été abandonnée avec la faillite d'Alstom et d'Areva, ce projet surpayé intéresse maintenant les industriels américains sans compétence en éolien offshore. L'an dernier, le canadien Enbridge, spécialiste du transport de pétrole par oléoduc, a payé 40 M EUR et donné 300 M EUR de garantie de financement pour remplacer l'industriel danois DONG qui avait gagné l'appel d'offres avec EDF en 2012 (9). *"L'état avait choisi un leader européen qui apportait son savoir-faire pour développer une filière industrielle française. On se retrouve avec des débutants qui font une très belle affaire en profitant de la baisse des coûts de cette filière désormais 100% étrangère et du prix garanti par l'Etat en 2011, au plus haut du marché. Et le fait que le bénéficiaire de l'autorisation de construire et d'exploiter le site offshore de Courseulles-Arromanches ne soit pas le vainqueur de l'appel d'offres serait sans incidence sur la légalité des autorisations accordées par le préfet du Calvados ?"* s'interroge Jean-Michel BERLY, secrétaire de Libre Horizon.

*"On a tout entendu : que l'éolien en mer sous nos yeux, c'est beau. Que répandre pendant 25 ans une pollution quotidienne de 100 kg de métaux corrosifs dans la mer, ce n'est rien. Qu'installer des turbines géantes en plein milieu d'un cimetière marin, ce n'est pas un problème. Que l'Unesco n'y verra que du feu. Et maintenant, va-t-on nous dire que c'est mieux de payer 4 fois le prix qu'obtiennent nos voisins danois et allemands ?"* interrogeait Amaury de LENCQUESAING.

Les adhérents se sont montrés fermement décidés à faire modifier la réalisation du projet éolien de Courseulles-Arromanches qui en l'état actuel serait en outre une grave atteinte au paysage et à l'environnement. Ils poursuivent leurs actions vers **les pouvoirs publics qui feignent aujourd'hui d'ignorer l'évidente incompatibilité du projet actuel avec la demande d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'Unesco**.

En conclusion de l'assemblée générale, la Vice-Présidence de Libre Horizon Hélène WAYSBORD, par ailleurs présidente d'honneur du Mémorial des enfants d'Izieu rappelait *"Au-delà de tous les arguments techniques et financiers, ce projet est avant tout la profanation d'un lieu de mémoire. Aussi mettrons-nous toute notre énergie et notre détermination pour le combattre"*.

***Nous sommes déterminés à faire annuler ce projet et le faire déplacer plus au large, hors du cimetière marin du Débarquement et sans subvention publique.***

***Deux tiers de la population étaient de notre avis lors de l'enquête publique, nous sommes très soutenus et nous allons réussir !***

Contacts :

**Libre-Horizon**

Elsa Joly, Présidente  
06 84 52 72 77  
elsa.joly@libre-horizon.com

Amaury de Lencquesaing  
06 03 13 76 09  
presse@libre-horizon.com

José Robert  
06 88 67 93 03  
jose.robert@libre-horizon.com

**D DAY HERITAGE**

Bernard Loing, Président  
06 08 60 31 49

**Qui sommes-nous ? :**



**Libre Horizon** ([www.libre-horizon.com](http://www.libre-horizon.com)). Association créée en 2014, qui rassemble notamment des riverains des 27 communes du Littoral des Plages du Débarquement, de Ouistreham à Omaha Beach. Elle se bat contre l'implantation du parc éolien à 10 km des côtes, en plein milieu de la zone de classement UNESCO, et a proposé de repousser l'implantation au-delà de 20 km des côtes.

## Annexes et référence

### (1) Première action en justice : recours concernant l'autorisation dite "Loi sur l'eau"

Le 11 octobre 2016, un collectif de huit associations dont Libre Horizon, a déposé un recours auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes, contre l'arrêté préfectoral du 8 juin 2016 autorisant la société Eoliennes Offshore du Calvados à construire et exploiter un complexe de 75 éoliennes en mer à 10 km des côtes de Courseulles et Arromanches.

Ce recours met notamment en évidence les atteintes au paysage et à l'environnement qui ont été ignorés par l'enquête publique. La Cour administrative d'appel de Nantes doit rendre son arrêt en octobre 2017.

<http://www.libre-horizon.com/spip.php?rubrique47>

### (2) Seconde action en justice : Recours concernant la concession du domaine public maritime

Un collectif de six associations, dont Libre Horizon, a déposé le 26 juin 2017, auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes, un recours en annulation contre l'arrêté préfectoral du 19 avril 2017 approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime conclue entre l'Etat et la société Eoliennes offshore du Calvados.

A cette heure, nous en sommes aux échanges d'écritures et d'arguments. L'arrêt devrait intervenir en juin 2018.

<http://www.libre-horizon.com/spip.php?rubrique47>

### (3) Troisième action en justice : dépôt de plainte auprès de la Commission européenne pour infraction au droit communautaire, notamment relatif aux aides d'Etat.

Le collectif Pour Un Littoral Sans Eolienne (PULSE) regroupe différentes associations locales - dont Libre Horizon - opposées aux différents sites retenus pour le développement de l'éolien en mer.

Ce collectif a déposé plainte le 13 juin 2017 auprès de la Commission européenne, pour non-respect des obligations relatives

- à l'évaluation environnementale préalable (I)
- à la planification de l'espace maritime (II)
- à l'information et à la participation du public au processus décisionnel (III)
- à la protection de la faune et de son habitat (IV)
- au marché intérieur de l'énergie (V)
- et aux aides d'Etat (VI).

Cette plainte concerne les six projets d'éolien en mer français : Courseulles-sur-Mer (Calvados), Fécamp, Le Tréport (Seine-Maritime), Saint-Brieuc (Côte-d'Armor), Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) et Noirmoutier (Vendée).

<http://www.libre-horizon.com/article309>

### (4) Candidature française pour l'inscription des Plages du Débarquement de Normandie sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco

Les 9 sites retenus sont, d'est en ouest : Sword Beach, Juno Beach, Gold Beach, le Port artificiel d'Arromanches, les batteries de Longues, Omaha Beach, la Pointe du Hoc, Utah Beach, et la zone subaquatique jusqu'à 20 km des côtes (vestiges et épaves).

### (5) Retombées économiques suite à un classement Unesco

- Article du Figaro le 10 juillet 2016 (reproduit sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article3120>)
  - "Même impact au Havre, dont l'inscription au Patrimoine Mondial date de 2005."
  - "La fréquentation touristique est en hausse, pour preuve, le nombre de bateaux de croisière qui s'y arrêtent. En 2005, ils étaient 55. Cette année, 126 sont attendus, pour plus de 280.000 passagers."
- Article La gazette des communes, 11 octobre 2013 (reproduit sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article313>)
  - "La fréquentation touristique de Bordeaux a augmenté de 50% depuis 2007, année du classement Unesco", constate ainsi Nicolas Martin, directeur de l'office de Tourisme de Bordeaux.
  - La cathédrale d'Albi a eu 30% de visiteurs en plus depuis son inscription à l'Unesco en 2010", répond en écho la mairie de la préfecture du Tarn.

#### **(6) Bernard LOING, D-DAY Heritage, UNESCO**

- D-DAY Heritage est une association dont le but est d'obtenir le classement au Patrimoine mondial de l'Humanité, par l'UNESCO, des Plages du Débarquement de 1944 en Normandie.
- Bernard LOING a été président de la Conférence internationale des ONG à l'UNESCO de 2008 à 2012.
- UNESCO - Réunion d'Experts du patrimoine mondial sur l'Intégrité visuelle [Agra (Inde), 6-9 mars 2013] : rapports et liens accessibles depuis <http://www.libre-horizon.com/article324>

#### **(7) Article Les Echos - 18 avril 2017 - Eolien en mer : des parcs sans subventions, une première mondiale**

Article intégral et références accessibles sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article299>

Selon cet article des Echos, "Le prix de l'électricité de ces parcs ressortirait à 33,4 euros €/MWh" plus 10 à 15 €/MWh pour le coût de raccordement, soit moins de 50 €/MWh en coût total en Allemagne

Ces prix non subventionnés concernent les trois nouveaux complexes éoliens en mer nouvellement attribués en Allemagne, tous situés à plus de 50 km des côtes et plus de 30 mètres de profondeur :

- OWP West (58 km des côtes et 29 à 33 mètres de profondeur)
- Borkum Riffgrund West II (67 km des côtes et 29 à 31 mètres de profondeur)
- He Dreiht (85 km des côtes et 37 à 40 mètres de profondeur)

#### **(8) Ecart de prix entre l'Allemagne (cf. ci-dessus) et la France**

Avis de la Commission de régulation de l'énergie (5 avril 2012) "La puissance des projets concernés s'élève à 1 928 MW, pour une production annoncée de 6,8 TWh. Les charges de service public en résultant atteindraient environ 1,1 Md€2 par an à partir de 2020, ce qui correspond à un surcoût annuel de 160 € par MWh produit. Sur la base d'un prix de marché de 66,5 €/MWh en 2020 (correspondant à une évolution des prix de marché de 3 % par an)"

<http://www.libre-horizon.com/spip.php?article305>

#### **(9) Comptes EDF EN France au 31/12/2016**

Comptes téléchargeables sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article319>

On lit page 20 :

"Article 7.6 Résultat exceptionnel : Produits sur opérations en capital : 40,6 M EUR

Les produits exceptionnels sont principalement liés à la cession de 50% des titres détenus dans la société Eolien Maritime France (au capital de 37 000 EUR) au nouvel investisseur EnBridge."

Puis page 22 : "Engagements hors bilan reçus : Engagement de financement reçu = 337,5 M EUR. Il s'agit de garanties reçues d'EnBridge suite à la cession partielle de 50% des titres des 3 projets Offshore pour 300 M EUR et d'un complément de prix à recevoir lié à une opération de cession."